



ARCHIVES

archives@mairie-leval.fr



LE SERVICE ARCHIVES A ÉTÉ CRÉÉ EN SEPTEMBRE 2021.

**Les Archives Municipales conservent les documents émis ou reçus par la Commune depuis le XV ème siècle (à partir de 1498).
Fin du Moyen Âge du XIV ème siècle à la fin du XV ème siècle
Des fonds privés dans un but administratif, scientifique et culturel y sont aussi conservés.**

LES 4 “C”

Le service Archives assure :



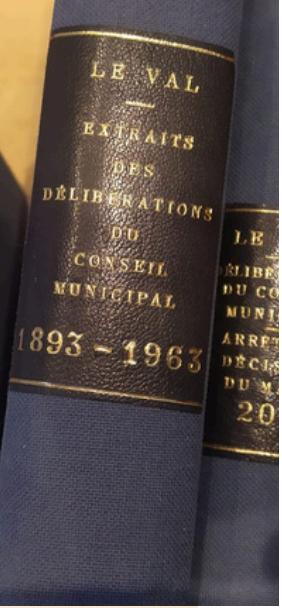
Collecte : réalisée auprès des différents services municipaux. Des fonds privés peuvent aussi enrichir par des dons, legs ;

Classement : le travail de tri intervient après la collecte, il détermine ce qui doit être conservé et ce qui doit être détruit.

Le classement permet l'organisation du service archives et la réalisation d'inventaires ;

Conservation : prévient et limite la dégradation des fonds. Elle assure la transmission aux générations futures. De nombreux facteurs peuvent altérer les documents : lumière, poussière, humidité, changement de température, insectes, conditionnements défectueux, mauvaise manipulation des documents ;

Communication : l'une des principales missions est de communiquer les documents à l'administration ainsi qu'à un public d'historiens, de généalogistes et de curieux dans les conditions prévues par la loi.



VALORISATION

Par des expositions, des ateliers pédagogiques et artistiques, mise en ligne de photos, cartes postales, documents numérisés des archives anciennes et de dossiers pour mémoire.

La conservation des archives publiques est organisée dans l'intérêt général au titre de :

- Mémoire administrative pour assurer une gestion efficace et transparente de l'action publique ;
- Mémoire juridique pour permettre à tout citoyen d'apporter des preuves et de justifier un droit ;
- Mémoire historique pour assurer la sauvegarde de la mémoire de la commune et de ses habitants.

Les Archives municipales reçoivent aussi des archives privées qui peuvent provenir d'associations, de syndicats, de personnalités ou de familles locales.

Tous les ans , le service Archives, numérise de nombreux documents.

La numérisation permet de conserver les documents fragiles et de faciliter leur accès en évitant la dégradation des originaux.

Les documents numérisés sont consultables sur demande au service Archives.

sont pas parties de l'acquisition et restent au compte de la Commune du village.

Le nombre des paquets déposés sur le bureau est de deux; il a été envoié contre le cachet en présence du public, qui, aussitôt, a été sorti de la salle.

Les frais continuel dans ce paquet ayant pour régularité et la somme étant rémunération publique nous avons ouvert cette commission

après l'approbation du présent procès verbal. Il ont écrits suivre Amiel Etimolais; man. Etimolais Auguste, Bouette Auguste, Perronque Yves, Boucane Eugène et Hippolyte. Jabb signé avec abondance, après lecture faite. Signé : Amiel Et. - Etimolais - Bouette - Eug. Bouane - et Hippolyte Hippolyte. La somme déclarée au verso :

+ D'INFOS

Le Service Interministériel des Archives de France (**SIAF**) met en ligne un annuaire des services d'archives en France, des liens vers des bases de données patrimoniales.

Il recense des documents d'archives numérisés, mis en ligne par les services d'archives publiques (Etat-civil, cadastre, notaires, délibérations, photographies etc.).

<https://francearchives.gouv.fr/>

Les Archives Nationales conservent les archives produites par les gouvernements et certaines administrations centrales de l'État.

<https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

Les Archives Départementales du Var à Draguignan, conservent les archives du Conseil Départemental, de la Préfecture, des services déconcentrés de l'État dont le cadastre) les minutes notariales et l'exemplaire du greffe de l'Etat-Civil de toutes les communes du Département.

<https://archives.var.fr/>

Les archives des diocèses.

Les Archives Départementales des Bouches du Rhône à Marseille, ont les mêmes vocations que les Archives Départementales de Draguignan.

<https://www.archives13.fr/>

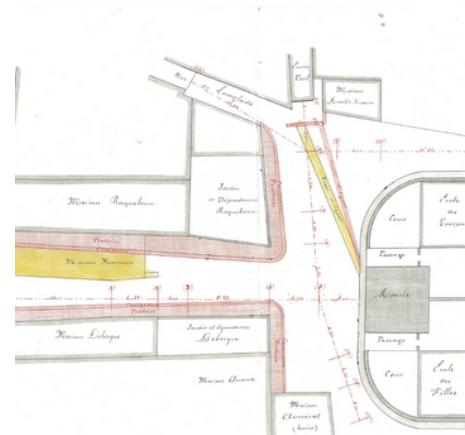
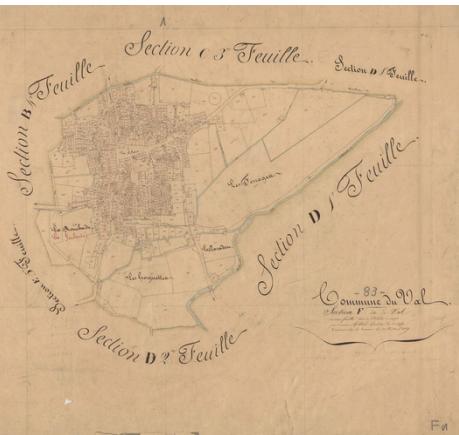
La commission d'accès aux documents administratifs (CADA), assure la bonne application du droit d'accès aux documents administratifs.

<https://www.cada.fr/>

Le code du patrimoine régit les lois sur les Archives.

<https://www.legifrance.gouv.fr>

CONSULTABLES SUR PLACE



Le registre de la Commune de 1713 à 1728

La Charte Constitutionnelle du 4 juin 1814

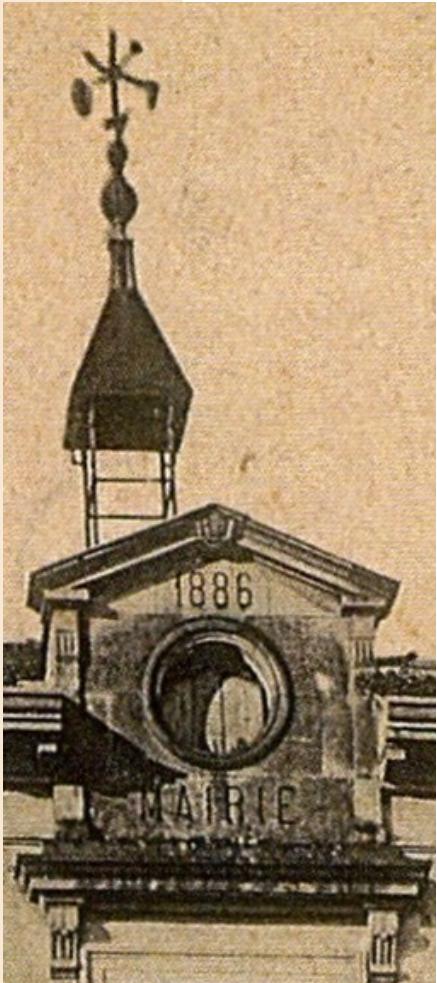
La construction de la Mairie et son groupe scolaire en 1886

La rénovation de la Mairie 100 ans plus tard, 1986

L'agrandissement et création du Boulevard de la rue de la République de 1889

Le cadastre Napoléonien de 1832

Les archives privées de Monsieur Sauveur Cavallo historien.



CONTACT

E-mail archives@mairie-leval.fr

Téléphone 04 83 67 02 38

Adresse Mairie Le Val
Place de la Libération